



## REGLEMENT DE CONSULTATION

Le 30 mars 2023

### PREAMBULE

Les marchés et accords-cadres passés après mise en concurrence font l'objet d'un **règlement de la consultation** qui est un des documents de la consultation.

### MARCHE DE TRAVAUX

#### ARTICLE 1 – MAITRE D'OUVRAGE

1.1 Nom et adresse du maître d'ouvrage : SNL PROLOGUES - 3 Rue Louise Thuliez, 75019 Paris

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

**SNL Yvelines – 6 rue Jean Pierre Timbaud, Le Campus Bât B1 – 78180 Montigny le Bretonneux,**  
agissant comme Maître d'ouvrage délégué

[g.rottier@snl-yvelines.org](mailto:g.rottier@snl-yvelines.org) en précisant la mention : **OP 639 LOUVECIENNES**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

**1.3** Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : **idem 1.2**

1.4 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées :

Adresse postale :

**SNL Yvelines – 6 rue Jean Pierre Timbaud, Le Campus Bât B1 – 78180 Montigny le Bretonneux**

Adresse électronique: [g.rottier@snl-yvelines.org](mailto:g.rottier@snl-yvelines.org) avec la mention OP 639 LOUVECIENNES

## ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

### 2.1 Marché de travaux logements

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux pour la coopérative foncière, Union d'Economie Sociale sous forme de Société Anonyme **SNL-PROLOGUES**

**Réhabilitation d'une maison pour création de 6 logements d'insertion.**

Ces prestations sont divisées en 13 lots :

- Lot n°1 : Démolition/Maçonnerie
- Lot n° 2 : Charpente
- Lot n° 3 : Couverture
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures/Serrurerie
- Lot n°5 : Doublage/Cloisons/Isolation/Plafond
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures
- Lot n°7 : Electricité
- Lot n°8 : Chauffage/Plomberie
- Lot n°9 : VMC
- Lot n°10 : Carrelage/Faïence
- Lot n°11 : Sols souples
- Lot n°12 : Peinture

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, pour tous les lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

### 2.2 Lieu d'exécution des prestations :

3 rue de la Machine – 78 430 LOUVECIENNES

## ARTICLE 3 – ORGANISATION DES VISITES

L'entreprise candidate devra prendre contact avec le maître d'ouvrage pour l'organisation des visites des logements qui feront l'objet des travaux, en contactant :

Géraldine ROTTIER – Responsable Maitrise d'Ouvrage d'insertion SNL78

[g.rottier@snl-yvelines.org](mailto:g.rottier@snl-yvelines.org)

Ces visites pourront être organisées entre le **7 et le 14 avril 2023** en accord entre le maître d'œuvre et le candidat.

## **ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHÉ**

Le/les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois. Leur prise d'effet interviendra au plus tôt à la date de leur notification ou postérieurement à celle-ci en fonction de la décision du pouvoir adjudicateur, dans les conditions prévues aux clauses contractuelles.

## **ARTICLE 5 - LES PRIX**

5.1 Régime de prix : Le prix des prestations faisant l'objet d'un prix ferme et définitif pour l'ensemble des prestations.

5.2 Les révisions de prix : Sans objet

5.3 Conditions de paiement

Voir le document CCAP joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

## **ARTICLE 6 - VARIANTES**

Les variantes sont acceptées à condition qu'elles respectent les mêmes caractéristiques et performances techniques des produits.

Les variantes éventuelles font l'objet d'une présentation et chiffrages distincts de l'offre de base.

Ils devront indiquer le/les numéro(s) de lot(s) concerné(s).

## **ARTICLE 7 - LES OPTIONS**

Le maître d'ouvrage a la possibilité de demander aux candidats de présenter des options qui sont obligatoires. Dans le cas d'options obligatoires, le candidat est tenu d'y répondre sous peine de rendre son offre irrégulière.

## **ARTICLE 8 - LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

8.1 Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- Le règlement de la consultation
- Le CCAP comprenant : les conditions particulières, les éléments d'appréciation des risques, le relevé des sinistres
- Le CCTP
- Les pièces graphiques

## 8.2. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation électronique peut-être obtenu par demande à l'adresse suivante :

[g.rottier@snl-yvelines.org](mailto:g.rottier@snl-yvelines.org)

L'envoi est effectué dans les six jours suivant la demande.

## ARTICLE 9 - MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 9.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres.

Les offres seront soit :

- envoyés par voie électronique à l'adresse : [g.rottier@snl-yvelines.org](mailto:g.rottier@snl-yvelines.org)
- déposés sous plis cachetés contre récépissé à l'adresse suivante :

**Le Campus Bât B1 - 6 rue Jean-Pierre Timbaud – 78 180 MONTIGNY le BRETONNEUX**

La date et l'heure limites de réception des offres : **au plus tard le 25 avril 2023 à 12h**

Le délai minimum de validité des offres est de **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Le candidat qui souhaite faire une offre différente de l'offre initiale, doit présenter cette offre nouvelle selon les mêmes modalités administratives, 1<sup>ère</sup> enveloppe candidature, 2<sup>ème</sup> enveloppe offre.

## ARTICLE 10 - PROCEDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER

### 10.1 Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

- les conditions de langue : français

L'offre financière est libellée en euros et doit faire apparaître dans l'ordre :

- La désignation des services ;
- Les numéros de lots le cas échéant ;
- Les taux de fiscalité selon la nature des prestations objet de la consultation ;
- Les différentes prestations proposées en applications des conditions et/ou formes prévues par le règlement de la consultation,

## 10.2 Contenu du dossier

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

- Un devis explicitant le contenu du programme proposé par l'opérateur
- Les renseignements permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques financières, certificats de qualification professionnelle
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société,
- L'attestation RGE de l'entreprise
- Tous autres documents à l'initiative du candidat permettant de mieux appréhender son offre.

### **ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DES MARCHES**

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Le jugement des offres se fait lot par lot, et un seul candidat est retenu pour chaque lot identifié. Un candidat peut se voir attribuer plusieurs lots.